

L I S T E D E S P I E C E S A F O U R N I R

**IMMATRICULATION
PERSONNE PHYSIQUE
IMPRIMES PO - PO' - PEIRL**

■ **PIECES RELATIVES A LA PERSONNE**

Si célibataire

- Extrait d'acte de naissance **ou**
- Copie de la carte d'identité ou du passeport

Si marié

- Extrait d'acte de naissance **ou**
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Attestation d'information du conjoint de Commerçant (**si mariage sous un régime de communauté**)
- Choix du statut du conjoint

Si nationalité étrangère

- copie de la carte de résident
- ou du titre de séjour (autorisant une activité commerciale)

Dans tous les cas

- Attestation sur l'honneur de non condamnation **et de filiation**

En cas d'EIRL

- Déclaration d'affectation des biens
- Accord du conjoint commun en biens
- Accord du co-indivisaire

1/2

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



■ **ACTIVITE**

- **Si activité Réglementée** : Diplôme, autorisation, titre nécessaire à l'exercice du commerce

■ **SIÈGE DE L'ENTREPRISE**

- **Si création** : Justificatif de la jouissance des locaux : copie du bail, ou photocopie quittance EDF, ou loyer, ou eau au nom de l'exploitant (sinon en plus fournir une lettre attestant de la domiciliation)
- **Si achat de fonds** : copie de l'acte de vente
- **Si location gérance** : copie du contrat de location gérance
- **Si achat de fonds ou location gérance** : attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal

■ **PIECES DIVERSES**

- Pouvoir (si la formalité est effectuée par un intermédiaire)
- Copie(s) Contrat CAPE

■ **FRAIS DE GREFFE**

Chèque à libeller à l'ordre du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Cette liste de pièces est établie par rapport à la dernière réglementation applicable. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation (janvier 2011).

Merci de bien vouloir faire vous-même les photocopies des pièces justificatives et des actes, car aucune copie ne pourra être délivrée par nos services.

2/2

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



CCI /
Prestations
d'assistance
aux formalités
d'entreprises

57, Cours Fauriel
42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax : 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

Parc des Comtes du Forez – Immeuble le Vauban - BP 6
42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr